

La question de l'efficacité des dispositifs de compensation des Champs électromagnétiques artificiels étant souvent posée, voici mon positionnement:

Le 25 Mars 2019

Je précise qu'étant EHS, je suis moi même utilisateur de ces dispositifs (CMO, shungite, tourmaline...) depuis plusieurs années, mais au fil du temps ma conviction de leur efficacité réelle sur moi s'émousse.

J'avais fait ce choix à l'époque car très intéressé par la radiesthésie et la géobiologie, mais ma formation de physicien m'incite à une certaine rigueur.

Comment expliquer simplement le fonctionnement de ces appareils?

Un champ électromagnétique (CEM) artificiel se propage dans une direction donnée par le vecteur de Poynting. Ce CEM artificiel est polarisé Le plan de polarisation est défini par le vecteur champ électrique et le vecteur de Poynting, c'est ce plan qui, par son caractère tournant ou pas, définit la polarisation rectiligne ou circulaire.

La mécanique quantique a déterminé que des ondes scalaires peuvent être associées, générées par ce CEM.

Qu'est ce que les ondes scalaires:

Elles sont une forme d'interférence produite par les ondes électromagnétiques classiques, et sont aussi le "bruit" énergétique engendré dans le vide, affublant le vide de cette caractéristique supplémentaire d'être rempli d'énergie. On les appelle **ondes scalaires** car essentiellement elles sont caractérisées par leur magnitude (leur grandeur) qui est un scalaire (un nombre permettant de la mesurer), mais malgré tout aussi par une direction (donc comme un vecteur et plus un scalaire). Alors pourquoi cette forme de dénomination? Parce que contrairement à une onde électromagnétique, l'onde scalaire ne vibre pas dans l'espace selon un plan perpendiculaire à sa direction.

Comment se les présenter? Lorsque deux ondes électromagnétiques de même fréquence et de phase décalée de 180° sont émises en parallèle l'une à l'autre, elles s'annulent l'une l'autre: quand l'une vibre dans un sens, l'autre vibre dans le sens opposé, à chaque instant et chaque endroit de l'espace le long de leur trajet.

La résultante est nulle et produit une onde se propageant dans la même direction, mais ne vibrant plus: une onde scalaire. Oui, car chaque onde électromagnétique véhicule une énergie et la résultante des deux annule le mouvement de vibration, mais les énergies s'additionnent, donc il subsiste quelque chose qui ne vibre plus et se déplace en ligne droite: c'est ça une onde scalaire.

Elles perturbent les caractéristiques physico-chimiques des molécules d'air, notamment par l'orientation des spins électroniques soit en mode lévogyre (à gauche) soit en mode dextrogyre (à droite), ce qui peut aboutir à un effet de torsion du CEM associé.

Un dispositif de compensation, détectant ce CEM artificiel, est censé répondre par l'émission d'un CEM, de très faible intensité, et en opposition de phase avec le CEM artificiel qu'il cherche à atténuer, voire neutraliser. Ceci est avancé pour des dispositifs tels que le CMO. On peut toutefois supposer que les ondes scalaires associées, dues à ce dispositifs, vont agir sur le vivant.

Pour des pierres telles que la shungite, tourmaline, il faudrait plutôt évoquer les ondes scalaires émises en compensation des ondes scalaires associées au CEM artificiel. C'est le principe avancé par les outils de la radiesthésie et géobiologie. Ainsi que la science des « ondes de forme ».

De quelle neutralisation parle-t-on?

L'action de ce dispositif de compensation, sur le vivant devrait se faire sur les plans subtils et énergétiques, avec l'objectif que le rééquilibrage de ces plans permettra le retour du fonctionnement adéquat des plans physique et physiologique, s'ils ont été perturbés par ce CEM artificiel.

J'aurai tendance à dire que c'est avant tout la ou les ondes scalaires associées au CEM du dispositif de compensation qui vont agir sur le vivant, par action rééquilibrante de la perturbation due au CEM artificiel et à ses ondes scalaires associées.

Mais l'agression pour le vivant, constituée par ces CEM artificiels peut, surtout chez les EHS, mais pas que, provoquer le désalignement de ces plans entre eux, au point qu'un échange ou une connexion entre ces plans ne peut plus s'établir.

D'où des ressentis subjectifs et divergents de personnes qui utilisent ces dispositifs de compensation pour se protéger: certaines y voient un confort et leurs symptômes améliorés, d'autres non.

Si on prend l'exemple du CPL Linky, ces dispositifs de compensation, même s'ils apportent à certains une aide à leur qualité de vie, en milieu hostile, c'est à dire avec CPL linky, il n'en reste pas moins que le CPL continue de circuler et rayonner dans les câbles du logement.

L'action d'un dispositif de compensation n'élimine jamais le rayonnement du CEM artificiel dont on veut se protéger.

Dans ces conditions, un filtre « physique » CPL, de réjection dans la bande des fréquences du Linky saura atténuer ce rayonnement, pas seulement le compenser.

Là encore, ce filtre CPL n'apportera pas systématiquement une amélioration des symptômes ressentis, de nombreux paramètres sont en jeu (personne, logement, alimentation électrique, environnement...)

Pour conclure, même en supposant que ces dispositifs de compensation peuvent être ressentis comme utiles pour certains, la meilleure démarche est de chercher d'abord à limiter son exposition, voire trouver des solutions pour ne pas être exposé inutilement. Ainsi se servir de ces dispositifs de compensation pour croire que l'on pourra continuer à utiliser, sans discernement chez soi, la Wi fi, le téléphone DECT, son téléphone portable sans aucune prudence élémentaire, se laisser installer des compteurs communicants si il est possible de l'empêcher et tout autre dispositif connecté, constituerait une erreur majeure.

Il est important, de rechercher et mettre en oeuvre les conditions pour vivre dans un environnement à pollution électromagnétique aussi réduite que possible.

Patrice Goyaud, Physicien et Ingénieur retraité de EDF/RTE spécialiste du fonctionnement des réseaux électriques.